



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

victimes du STO

Question écrite n° 63997

Texte de la question

Mme Marie-Renée Oget attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur le projet de carte pour les personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi. Elle regrette la réponse faite à la question n° 1948 de M. Philippe Tourtelier, en clair « que la persistance du désaccord entre les associations concernées ne permet pas de mener plus avant le projet concerné ». Elle estime que la situation des victimes du service du travail obligatoire mérite une reconnaissance spécifique et rappelle l'engagement pris par le Président de la République en avril 2007 de mettre à l'ordre du jour un débat sur la dénomination des personnes visées à l'article L. 308 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. Elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour résoudre et mener à bien le projet de carte.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Renée Oget](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63997

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11033

Question retirée le : 23 mars 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)